

## Unis dans la diversité : HYMNES ET DRAPEAUX DE L'UNION EUROPÉENNE,

de Pierre-Robert Cloet, Bénédicte Legué et Kerstin Martel  
*Études & Rapports n° 102*, Institut Jacques Delors, décembre 2013.

# Pologne

## 1. Drapeau

- Créé et adopté en 1919

Il existe en Pologne deux drapeaux officiels : l'un composé de deux bandes horizontales blanche et rouge ; l'autre semblable mais portant en son centre les armoiries de la nation. Selon la loi sur les armoiries, tout le monde peut utiliser le drapeau polonais, lors des événements nationaux ou culturels, sous réserve d'un usage respectueux. Cette nouvelle liberté d'utilisation des couleurs nationales est instaurée en 2004. L'application des armoiries sur les étendards nationaux est en théorie réservée à des cas particuliers (ambassades, consulats, etc.). Il faut garder en mémoire que les autorités communistes ont sévèrement restreint l'usage des différents symboles nationaux : le drapeau prend une forte dimension de révolte et d'identité, en particulier à travers le mouvement syndicaliste d'opposants *Solidarność* qui l'insère dans son logo. Il est plus révélateur de patriotisme que de nationalisme.



Les deux couleurs symbolisent la nation polonaise depuis le XIII<sup>e</sup> siècle : ce sont celles de l'écu formé d'un aigle blanc sur fond rouge. La bannière du roi Ladislas Jagellon présentait cette disposition lorsqu'elle est dressée en 1410 pour signifier, lors de la bataille de Tannenberg, la victoire sur les chevaliers teutoniques. Il est fréquent aujourd'hui de donner d'autres significations aux deux bandes du drapeau : pureté et courage, neige et sang versé.

Durant cette période médiévale, le drapeau polonais suit les vicissitudes du pays. Sa position stratégique au cœur de l'Europe lui fera payer un lourd tribut face à la Suède, la Russie, la Prusse, l'Allemagne, l'Autriche, jusqu'à disparaître de la carte en 1795, puis en 1815 après les « partages » successifs entre ses voisins. Le drapeau apparaît, disparaît, réapparaît, mais toujours avec ses deux couleurs accompagnées ou non du blason.

L'État polonais a instauré depuis le 2 mai 2004 un « jour du drapeau » pendant lequel cet emblème est mis à l'honneur. C'est à cette date en 1945 que les soldats polonais de l'Armée Rouge auraient hissé à Berlin le drapeau bicolore sur la colonne de la victoire.

## 2. Hymne

- *Mazurek Dabrowskiego*  
(Mazurka de Dombrowski)
- Écrit par Joseph Wybicki et  
composé par Michel-Cléophas Oginski
- Créé en 1797 et adopté en 1927

La légion polonaise menée par l'officier Dombrowski est composée de soldats polonais qui servent dans l'armée française durant les guerres de la Révolution et de l'Empire, afin de combattre, aux côtés des Français, leurs ennemis communs. L'unité comprend d'anciens légionnaires patriotes qui, en 1794, ont fomenté l'insurrection polonaise contre l'envahisseur russe, sous la direction de Tadeusz Kościuszko, héroïque résistant. Suite au troisième partage de la Pologne infligé en 1795, cette unité militaire étrangère espère trouver à travers son soutien dans les combats en l'Italie, une voie possible à la reconquête de son pays, grâce à l'aide de Bonaparte. Joseph Wybicki, qui rédige ce chant polonais, exprime dès le premier vers (« la Pologne n'a pas encore disparu ») toutes les attentes de ses compatriotes et leur volonté de restaurer une nation découpée par ses puissants voisins prussiens, autrichiens et russes. La mélodie est une danse, ou *mazurka*, inspirée d'un air folklorique, attribuée au prince Oginski, alors très impliqué dans l'aventure des armées de Dombrowski.

• **Mazurek Dabrowskiego**  
 • *Jeszcze Polska nie zginęła,*  
 • *Kiedy my żyjemy.*  
 • *Co nam obca przemoc wzięła,*  
 • *Szablą odbierzemy.*  
 • Refren :  
 • *Marsz, marsz, Dąbrowski,*  
 • *Z ziemi włoskiej do Polski:*  
 • *Za twoim przewodem,*  
 • *Złączym się z narodem.*  
 • *Przejdziem Wisłę, przejdziem*  
 • *Wartę,*  
 • *Będziem Polakami.*  
 • *Dał nam przykład Bonaparte,*  
 • *Jak zwyciężać mamy.*  
 • *Jak Czarniecki do Poznania*  
 • *Po szwedzkim zaborze,*  
 • *Dla Ojczyzny ratowania,*  
 • *Wrócił się przez morze.*  
 • *Już tam ojciec do swej Basi*  
 • *mówi zapłakany:*  
 • *« Słuchaj jeno, pono nasi*  
 • *Biją w tarabany ».*

### Mazurka de Dombrowski

La Pologne n'a pas encore disparu,  
Tant que nous vivons.  
Ce que l'étranger nous a pris de force,  
Nous le reprendrons par le sabre.

Refrain :  
Marche, marche Dombrowski,  
De la terre italienne vers la Pologne ;  
Sous ta direction,  
Nous nous unirons avec la nation.

Nous passerons la Vistule, nous passerons  
la Warta,  
Nous serons Polonais.  
Bonaparte nous a donné l'exemple,  
Comment nous devons vaincre.  
Comme Czarniecki vers Poznań  
Après l'invasion suédoise,  
Pour sauver la Patrie,  
Revint par la mer.

Déjà, le père à sa Basia  
Dit tout en pleurs :  
« Écoute ! Il semble que les Nôtres  
Battent le tambour. »

Le texte relate dans le détail la promesse d'un retour depuis l'Italie vers la Pologne et ses fleuves, soulignant ainsi le refus de la fatalité, la pérennité de la nation qui, malgré les multiples agressions et mutilations dont elle fut l'objet, maintient les conditions politiques de son existence.

Durant le XIX<sup>e</sup> siècle, cette marche inspire de nombreux mouvements, en particuliers panslavistes. Paroles ou musiques sont appropriées au moins partiellement par les Hongrois, les Croates, les Serbes, les Tchèques, les Slovaques, les Ukrainiens et même les Italiens. Pour ces peuples, ce chant est semble-t-il plus adapté aux revendications nationales que l'hymne français, parfois jugé trop agressif.

La marche est consacrée chant national en 1831, puis hymne officiel de la République de Pologne en 1927. Aucun hymne alternatif ne remplacera la marche, même durant la période communiste.

